

COMMUNIQUE DE PRESSE



Amsterdam/Bruxelles, le 29 mars 2012

L'Europe entière lutte contre l'interdiction de fumer dans l'HoReCa : naissance d'HorecaClaim Europe

A terme l'interdiction de fumer dans l'HoReCa en Europe sera suspendue et partira en fumée ...

Les recherches des différents spécialistes de la Constitution en Europe démontrent que l'interdiction de fumer dans l'HoReCa en Europe ne se base sur rien de bien solide.

Président d'HorecaClaim Pays-Bas et Vice-Président d'HorecaClaim Belgique, Frederick Matthaei s'en réjouit et va plus loin en fondant aujourd'hui : HoReCaClaim Europe. Les statuts ont été signés et le Conseil d'Administration a été choisi.

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de Frederick Matthaei, de Wiel Maessen et d'Erik Beunckens qui sont tous les trois impliqués concrètement et activement dans la lutte contre l'interdiction de fumer.

Frédéric Matthaei est Président de HorecaClaim Pays-Bas et vice-président de HorecaClaim Belgique.

Wiel Maessen est l'un des organisateurs de la résistance contre l'interdiction de fumer aux Pays-Bas à travers l'association KHO. Il est également conseiller spécial pour HorecaClaim Pays-Bas et HorecaClaim Belgique, Président de Forces Nederland, de Force International et membre du Conseil d'Administration du « The International Coalition Against Prohibition » (TICAP).

Erik Beunckens, quant à lui, se bat avec FedCaf Belgium, la nouvelle fédération des cafetiers de Belgique, contre l'interdiction de fumer qui est considérée comme étant en conflit avec la constitution belge et le droit de libre commerce.

Un conseil de superviseurs sera mis en place, comparable avec un Conseil de Commissaires.

But

Pour obtenir une suppression de l'interdiction de fumer dans l'HoReCa il nous faut uniquement du temps, des budgets de financement pour l'assistance juridique et des acteurs très impliqués pour défendre le dossier.

Enormément d'individus et d'organisations du secteur de l'HoReCa partout en Europe ont témoigné d'un réel intérêt pour la participation à HorecaClaim Europe. Cet intérêt est tellement important que nous savons pouvoir compter sur un front très large à travers l'Europe entière et ceci dans une période relativement courte.

Le fonds d'investissement privé HorecaClaim

Si l'état des Pays-Bas n'est pas prêt à payer des indemnités à l'HoReCa, le fonds d'investissement privé d'HorecaClaim pourra dégager assez de moyens disponibles pour une procédure de défraiement contre l'état. Une équipe de professionnels est mise en place pour récupérer les indemnités. Le plus souvent, l'Etat gagne les procédures contre les citoyens parce que ces derniers n'ont ni le temps ni le budget pour s'y opposer avec succès. HorecaClaim possède ces moyens et il est dès lors exclu que l'Etat nous fasse taire.

Dans les mois à venir, le fonds d'investissement privé HorecaClaim sera élargi afin de créer une organisation HorecaClaim dans chaque pays d'Europe. Ce fonds offrira un appui financier aux participants pour continuer leur bataille contre l'interdiction de fumer et pour financer les procédures juridiques à travers l'Europe. Les investisseurs de ce fonds sont des personnes très aisées qui participent sur invitation. Nous sommes heureux de constater que tous les investisseurs potentiels invités à participer ont répondu positivement.

Tous les investisseurs sont convaincus que les gouvernements d'Europe sont en train de briser une culture des citoyens. Ils sont également persuadés que l'interdiction de fumer n'est pas correcte vis-à-vis du travail des indépendants du secteur. Cette interdiction les empêche de continuer, voire d'étendre leurs activités professionnelles. Leurs établissements et autres entreprises sont mis en difficultés parfois jusqu'à la faillite. C'est un vol de revenus. L'interdiction de fumer n'est pas légitime. Les tenanciers doivent avoir le libre choix de laisser ou non fumer dans leurs établissements. Nos élus doivent prendre leurs responsabilités face aux projets de loi dont ils sont les auteurs et qui s'avèrent dommageables pour l'économie. C'est le cas dans le privé ; lorsqu'une société commet une erreur qui cause des dégâts suite à une mauvaise évaluation de conséquences, les dégâts causés doivent être compensés.

Le mensonge du tabagisme passif

L'interdiction de fumer en Europe a été introduite parce que les autorités prennent pour argent comptant les informations diffusées par les organisations anti-fumeurs. Ces associations ont ainsi créé LE MENSONGE DU TABAGISME PASSIF afin d'influencer l'opinion publique. D'après ces mouvements anti-fumeurs, le tabagisme passif est la cause de milliers de morts, mais leurs sources restent vagues et n'ont jamais été fondées scientifiquement. Sur base de ces discours, de grandes campagnes ont été financées par des moyens publics, des subsides et par l'injection massive de capitaux provenant de multinationales pharmaceutiques impliquées dans le marché de la nicotine. Une analyse détaillée, ainsi que le rapport complet de l'OMS (Anglais : World Health Organization - WHO) avoue que « *l'on ne trouve aucune relation entre le tabagisme passif et le cancer des poumons ou des maladies cardio-vasculaires* ». La plus grande étude sur le tabagisme passif (Enstrom & Kabat, BMJ 2003) est décriée par des organisations anti-fumeurs, qui attaquent personnellement des chercheurs en les excluant de la communauté médicale. Aucun argument scientifique n'est utilisé pour atteindre leur but.

Situation actuelle Pays-Bas/Belgique

Au moyen d'un très large mailing, les entrepreneurs HoReCa sont invités à évaluer et à nous communiquer une estimation de leurs pertes suite à l'interdiction de fumer. L'enregistrement des milliers de demandes d'indemnités prendra encore quelques mois. Afin d'être crédibles, il est impératif que ces pertes soient précises et exactes et puissent être contrôlées avant et pendant le passage éventuel devant les Tribunaux. Après vérification de ces évaluations par un bureau de comptables, l'Etat sera alors cité en justice afin de démarrer la procédure. L'Etat pourrait aussi

accepter un arrangement. Nous examinons actuellement la possibilité de poursuivre d'autres organisations qui ont collaboré avec cette fraude pour sauver leurs propres intérêts.

Des coûts élevés pour les autorités

En Belgique, l'interdiction de fumer coûte plus d'un milliard d'euros à l'Etat fédéral. Qu'en est-il dans les pays voisins ?

Les autorités belges pourraient épargner plus d'un milliard d'euros en prenant les bonnes décisions, en acceptant leurs responsabilités et en payant des indemnités. Ceci est la conclusion d'une étude menée par la FedCaf Belgium, en alliance avec HorecaClaim Belgique. La FedCaf a rédigé et proposé un projet de loi au parlement afin d'assouplir l'interdiction de fumer dans l'HoReCa. Une décision concernant ce projet devrait être prise dans les mois à venir.

Deux dossiers concernant le tabagisme passif et les dégâts dans l'HoReCa et développant notre point de vue sont disponibles sur simple demande.

FIN COMMUNIQUE DE PRESSE

NOTE POUR LA REDACTION

Pour plus d'informations, contactez :

Frederick MATTHAEI (Président) - +32 (0)488 07 45 66 – frederick.matthaei@horecaclaim.eu

Erik BEUNCKENS (Secrétaire-Trésorier) - +32 (0)498 28 39 70 - erik.beunckens@horecaclaim.eu

Wiel MAESSEN (Special Advisor/Board Member) - +31 (0)6 15 94 12 82 – wiel.maessen@horecaclaim.eu